

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 201

présenté par  
M. Marcangeli

-----

### AVANT L'ARTICLE 52

Au titre de la section 3 de la quatrième partie,

substituer aux mots :

« des accidents du travail et des maladies professionnelles »,

les mots :

« accidents du travail et maladies professionnelles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.